



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Etablissements d'Enseignement Privés

DEEP/18-784-395 du 25/06/2018

**TABLEAUX D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DES ECHELLES DE REMUNERATION DE :
PROFESSEUR AGREGÉ, PROFESSEUR CERTIFIÉ, PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL,
PROFESSEUR D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Références : Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 article 25 - Décret n°2010-1006 26 août 2010 Article 41 - Décret n° 80-627 du 4 août 1980 - Décret 2008-1428 du 19-12-2008 - Article R 914-14, R 914-60 à R 914-64 du Code de l'Education - Circulaire DAF C2 du 31 août 2010 relative aux modifications de statuts particuliers et à la revalorisation indiciaire des personnels enseignants - Note MEN-DAF D1 n°2014-032 du 26/02/14 (publiée au BOEN n°11 du 13/03/2014) concernant l'accès à la hors-classe de l'ER des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'éducation physique et sportive - Articles 5, 13, 13bis et 13 ter du décret 72-580 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré - Article 2 et 5 du décret 93-1271 du 24 novembre 1993 - Note MEN-DAF D1 n° 2011-061 du 01/04/2011 (publiée au BOEN n°17 du 28/04/2011) concernant l'accès à l'échelle de rémunération (ER) des professeurs agrégés - Note MEN-DAF D1 n° 2014-031 du 26/02/2014 (publiée au BOEN n°11 du 13/03/2014) concernant l'accès à la hors classe de l'ER des professeurs agrégés et l'accès à l'ER des professeurs de chaire supérieure)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements privés du second degré

Dossier suivi par : M. CARICHON - Tel : 04 42 95 29 12 - Mme BONDIL - Tel : 04 42 95 29 06

En raison du retrait des instructions ministérielles des 2 mars et 9 mai 2018 intervenu à compter du 20 juin 2018, les circulaires académiques suivantes, publiées au bulletin académique n°771 du 12 mars 2018, prises sur le fondement des deux instructions susmentionnées, sont retirées :

- Circulaire académique DEEP/18-771-389 du 12/03/2018 : Tableau d'avancement à la hors classe des échelles de rémunération de : professeur certifié, professeur de lycée professionnel, professeur d'éducation physique et sportive - Année scolaire 2018/2019
- Circulaire académique DEEP/18-771-390 du 12/03/2018 : Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe, professeur de chaire supérieure - Année scolaire 2018/2019.

De nouvelles instructions académiques seront prises à l'issue de l'élaboration de nouveaux textes par les services ministériels.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines